

SAINT-Louis AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 42
Membres absents : 36
Procurations : 15

Date de convocation : 06/11/2025
Date de transmission : 18/11/2025
Date de mise en ligne : 19/11/2025

Séance du 12 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 12 du mois de novembre à 18 h 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Hubert, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SAVARY Nicolas, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. TURRI Pascal, M. TSCHAMBER Yves, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, M. DELMOND Max (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme RINQUEBACH Ariane), M. KASTLER André (pouvoir à M. BOHLY Dominique), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. FUCHS Serge), M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane) M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

8^{ème} QUESTION

Projet 3Land - Signature d'une déclaration d'intention concernant les études préliminaires destinées à vérifier la faisabilité d'un pont sur le Rhin en tant que nouvelle liaison de transport en commun et de mobilités actives du 3Land et demande de financement dans le cadre d'un projet INTERREG porté par l'ETB
(DELIBERATION n°2025-174)

Contexte du projet 3Land

Sous la devise « Trois villes - un avenir », les villes de Bâle, Weil am Rhein, Huningue, Saint-Louis, ainsi que Saint-Louis Agglomération, la Collectivité européenne d'Alsace et le Landkreis Lörrach, collaborent depuis 2011 à l'aménagement du quartier transfrontalier du 3Land. L'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) assure, quant à lui, la coordination de cette coopération.

La réalisation du premier pont sur le Rhin entre la France et la Suisse est un des éléments du projet 3Land. Ce pont relierait les deux pays et permettrait aux futurs quartiers situés le long des deux rives du Rhin de se développer pour former un espace de vie transfrontalier. Il est destiné aux transports en commun, aux cyclistes et aux piétons. Il pourrait également accueillir un couloir écologique pour renforcer la biodiversité. L'objectif final de cette démarche est d'envisager la création d'une liaison tramway entre la gare de Saint-Louis et Kleinhüningen destinée à améliorer la desserte en transport en commun sur un axe Saint-Louis – Huningue – Bâle-Nord de manière à gérer l'augmentation du trafic que pourraient générer les projets urbains envisagés dans le secteur.

Actuellement, une étude portant sur le concept de mobilité est en cours et devrait rendre ses conclusions à mi-2026. Elle permettra d'approfondir les conclusions de l'étude trinationale sur les transports, réalisée en 2018 et l'étude socio-économique de 2022. L'objectif principal de cette démarche est de vérifier la faisabilité d'un tracé du tramway et d'analyser l'éventualité d'une liaison de bus entre la gare de Saint-Louis et Kleinhüningen. Différents scénarios des tracés possibles seront modélisés, les coûts d'investissement, d'exploitation et d'entretien seront également évalués.

Pour rappel, les estimations en 2022 des coûts d'investissement lors de l'analyse socio-économique étaient les suivantes :

Ligne de tramway en France	Le pont sur le Rhin	Ligne de tramway en Suisse
51.2 Mio. Fr.	31.1 Mio. Fr.	17.5 Mio. Fr.

Il convient de souligner que dans le programme d'agglomération de Bâle de 5^e génération, le projet de pont sur le Rhin est inscrit en horizon C (début des travaux entre 2036-40). Il est également mentionné dans les documents de planification à savoir le PLU de Huningue, le SCoT de Saint-Louis Agglomération et le « Richtplan » du canton de Bâle-Ville (niveau d'avancement : « pré-orientation/Vororientierung »). Le projet est également pris en compte dans le concept territorial Rhin supérieur de la Conférence du Rhin Supérieur finalisé en 2025 ainsi que dans le programme opérationnel Interreg Rhin supérieur 2021-2027 dans la « liste des projets d'importance stratégique ». A ce titre, 225 000 € provenant du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ont déjà été réservés pour les études.

La réalisation d'un nouveau pont sur le Rhin et de la liaison en transport en commun soulève de nombreux défis au niveau technique (implantation des têtes de ponts), juridique et financier, nécessitant la signature d'un accord international entre la France et la Suisse. Celui-ci permettrait de définir, à terme, la maîtrise d'ouvrage, les procédures d'autorisation et de construction à appliquer, et de clarifier le financement d'une infrastructure de grande ampleur.

La déclaration d'intention

La déclaration d'intention proposée a pour objectif d'affirmer la volonté de toutes les parties concernées de clarifier la faisabilité technique, juridique et financière de ce projet de pont sur le Rhin entre 2026 et 2028. Cette démarche serait réalisée avec l'aide de subventions européennes (Fonds INTERREG) et le cofinancement des parties prenantes.

Cette déclaration d'intention s'adresse aux collectivités des trois pays car le pont sur le Rhin 3Land ne relie pas seulement les côtés suisse et français, mais constituerait également une nouvelle liaison de transport public entre la partie allemande et française en passant par la Suisse.

Du côté français, les signataires identifiés pour s'engager dans cette déclaration d'intention sont Saint-Louis Agglomération et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Du côté allemand, la ville de Weil am Rhein et le district de Lörrach sont impliqués. Du côté suisse, le canton de Bâle-Ville représente les niveaux local et régional.

La déclaration d'intention définit les études préliminaires nécessaires à valider la faisabilité technique, juridique et financière, la coordination et la communication du projet ainsi que la répartition des coûts entre les parties. L'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) assumerait toutes les tâches de coordination des partenaires.

Les résultats des études de faisabilité envisagées livreront des éléments permettant une prise de décision sur la poursuite du projet ou son abandon. La déclaration d'intention ne constitue en aucun cas une décision préliminaire concernant le projet de pont sur le Rhin.

La déclaration d'intention propose un plan de financement prévisionnel basé sur la demande de financement à déposer au secrétariat INTERREG sur un montant total de 900 000 € pour la période 2026-2029 répartis comme suit :

225 000 € (25 %) de subvention Interreg
180 000 € (20%) pour les partenaires français
45 000€ (5%) pour les partenaires allemands
450 000 € (50%) pour les partenaires suisses.

Afin de déposer une demande de subvention auprès des fonds européen INTERREG V Rhin Supérieur, l'ETB, en tant que porteur de projet INTERREG, sollicite la participation financière de Saint-Louis Agglomération à hauteur de 130 000 € répartie sur trois ans. La participation financière de la CeA est de 50 000 €.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la conclusion de la déclaration d'intention décrite ci-dessus et telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'approuver la participation financière Saint-Louis-Agglomeration d'un montant total de 130 000 € pour la période 2026-2029 pour la réalisation de ce projet INTERREG V ;
- d'approuver le portage du projet INTERREG V par l'Eurodistrict Trinational de Bâle ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite déclaration d'intention, ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté
- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 14 novembre 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

